

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 29

N° 1214

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1214

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### ARTICLE 29

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. - À l'article L. 600-6 du même code, les mots : « deuxième alinéa » sont remplacés par la référence : « 1° ». »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.